

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 8-2020

du lundi 14 décembre 2020

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 50

Excusées : 18

Retard : 2

Absents : 4

Démissions : 1

Future admission : -

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 2 novembre 2020.

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Election complémentaire à l'AJENOL

8. Préavis municipal N° 16-2020 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis N° 16-2020, le budget 2021 de la STEP de Vidy et le budget 2021 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2021 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2021 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2021 présentant un excédent de dépenses de CHF 3'585'600.-, après amendements.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 16-2020 sont acceptées à une large majorité, moins 6 voix contre et 2 abstentions.

9. **Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet et Consorts, membres de la Commission des finances, "Concernant le Centre sportif de Malley (CSM), finances et impacts sur les comptes communaux de Prilly".**
10. **Motions, postulats, interpellations et projets**
11. **Questions et divers**
12. **Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 23h12